

Attributions des cantons sur la base des propositions de la Conférence des Présidents des Organes de répartition des organes de la Loterie Romande (CPOR)

Questionnaire relatif à différentes informations à fournir par la CPOR en relation avec lesdites attributions.

Cadre légal

La procédure, les organes compétents et les critères d'attribution sont définis par les dispositions suivantes (art. 127 al. 1 LJA) :

--

Les contributions sont publiées par les organes d'attribution sous la forme décrite ci-après (art. 128 al. 1 LJA) :

--

Montants en lien avec les attributions CPOR et total des dépenses 2024

Les diverses indications doivent notamment permettre de reconstituer le montant de la contribution de chaque canton en faveur de la CPOR et au final de celui du montant total attribué à chaque canton par la LoRo.

Le montant des frais d'administration CPOR financés par les bénéfices nets des loteries et paris doit être indiqué.

Cantons	Montant pour les attributions CPOR (part du montant total mis à disposition des organes de répartition par la LoRo - art. 15 al. 6 CORJA)	Frais d'administration CPOR	Somme des fonds attribués aux bénéficiaires	Nombre d'attributions
Fribourg				
Genève				
Jura				
Neuchâtel				
Valais				
Vaud				
Total				

Remarques éventuelles :

Aspects quantitatifs

Il suffit de mentionner la somme par domaine. Il n'est dès lors pas nécessaire préciser le nombre d'attributions ni de distinguer par canton.

Le guide de saisie adressé aux organes de répartition cantonaux donne des indications relatives à ces domaines à son ch. 6, en p. 6s.

Domaines	Montants attribués par domaine
Culture	
Conservation du patrimoine	
Action sociale	
Jeunesse et éducation	
Santé et handicap	
Formation et recherche	
Environnement et aide au développement	
Sport	
Autres projets d'utilité publique	
Total	

Remarques éventuelles :

Contrôle

Le guide de saisie adressé aux organes de répartition cantonaux donne des indications relatives au contrôle à son ch. 5, en p. 6, qui peuvent cas échéant être utiles en l'espèce.

Prière de répondre canton par canton.

Les attributions faites par les cantons sur la base des propositions de la CPOR font-elles l'objet de contrôles ? Oui ☐ Non ☐

Dans l'affirmative, s'agit-il de contrôles

- 1) ☐ ordinaires ou
- 2) ☐ extraordinaires ?

Dans le cas de contrôles ordinaires, s'agit-il de contrôles

- a) ☐ par sondage ou
- b) ☐ systématiques ?

Dans l'affirmative, combien de contributions ont-elles été contrôlées ?

Dans l'affirmative s'agit-il des cas de figure suivant :

- Prière d'indiquer le nombre de cas (.....) et le montant total de ces contributions (CHF).

- Prière d'indiquer le nombre de cas (.....) et le montant total de ces contributions (CHF).

--

Commentaires (facultatifs)